



Appel à candidature

Reprise de l'activité du Parc Accro du Bourg d'Oisans

1 – Objet et contexte de l'appel à candidature

Dans le cadre d'une volonté d'amélioration de son cadre de vie, la commune du Bourg d'Oisans poursuit son engagement dans une démarche qualitative de diversification de ses activités de pleine nature, ludiques et sportives, à destination de la population locale et de la population touristique.

Le site des Auberts, déjà porteur d'autres activités, permet de par sa proximité du cœur de bourg, et son positionnement sur la commune, de répondre à plusieurs enjeux de confortement et de renforcement de ces activités.

L'objectif de cet appel à candidature est de permettre la reprise de l'activité du Parc Accro, déjà présent sur site.

2 – Implantation du site

Le site est situé dans la zone boisée, à l'entrée Nord du Bourg d'Oisans, à proximité du site dénommé « Les Auberts ». Les parcelles exploitées étant les suivantes :

- AO 94 (3 531m²),
- AO 97 (1 890 m²),
- AO 98 (7 185 m²).

La liste de ces parcelles pourra être modifiée par avenant conclu d'un commun accord entre les parties. L'occupation est consentie et acceptée pour une durée d'un an renouvelable. À l'issue de chaque période, la commune déterminera la forme que prendra cette occupation : bail ou convention, sans que la société puisse s'opposer à cette éventuelle modification

3 – contraintes

Le candidat à la reprise de l'activité du site devra s'assurer de l'état phytosanitaire des arbres, et en assurer le bon entretien.

Le candidat devra disposer des garanties nécessaires à ce type d'exploitation, en terme d'assurances (locaux, équipements, risques d'incendie, explosion, inondabilité, dégâts des eaux, responsabilité civile de tout le personnel...), de respect des normes d'hygiène et de sécurité pour l'utilisation de tous les équipements liés à l'exploitation du site et à l'activité, en terme de qualification des personnels qui encadreront l'activité.

Le candidat devra proposer un calendrier d'ouverture correspondant aux besoins de la population de la commune et de la population touristique.

Le candidat s'engagera à promouvoir son activité dans le respect de l'image de la commune du Bourg d'Oisans, et ceci quels que soient les outils de communication utilisés.

Le candidat s'engage à respecter l'environnement du site.

4 – Matériel

Le candidat retenu s'engagera à racheter la matériel en place, en l'état, au prix de 15 000 €

5 – Loyer et nature du contrat

La mise à disposition du site donnera lieu à une convention d'occupation du domaine public, donnant lieu à redevance.

6 - Présentation des candidatures et critères de sélection

Les candidatures devront être adressées par voie postale en pli recommandé avec accusé de réception ou être déposées en mairie contre récépissé.

Le courrier comprendra

- la lettre de candidature, de motivation.
- les pièces techniques justificatives techniques, humaines et comptables démontrant l'aptitude du candidat à exploiter le site dans les conditions précitées, l'expérience du candidat
- Les certificats (impôts, TVA, RURSAFF) attestant de la régularité de la situation du candidat.
- Attestation sur l'honneur relative à l'absence de condamnation au cours des 5 dernières années, portées au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux Articles L125-1, 125-3, L324-9, L324-10 et L 341-6 du Code du Travail

Les candidats seront sélectionnés selon les critères suivants :

- garanties professionnelles
- aptitude à proposer un calendrier d'exploitation correspondant aux besoins des habitants de la commune et de la population touristique
- qualité de l'offre
- capacité financière

Les candidatures seront envoyées à

Monsieur le Maire

1 rue Humbert

38520 Le Bourg d'Oisans

Le courrier portant la mention « appel Appel à candidature - Reprise de l'activité du Parc Accro du Bourg d'Oisans »

Date limite de réception des candidatures

Le Vendredi 10 janvier 2020 à 16h